

SOUS LA DIRECTION DE

JEAN-YVES CHEROT
ANDRE ROUX

DROIT
MEDITERRANEEN
DE L'ENVIRONNEMENT

Centre d'Etudes et de Recherches
Internationales et Communautaires
Université Aix-Marseille III

Préface
Aldo MANOS

ECONOMICA 

DR 648

SOUS LA DIRECTION DE

JEAN-YVES CHEROT
ANDRE ROUX



23679 1/1

DROIT

MEDITERRANEEN

DE L'ENVIRONNEMENT

Centre d'Etudes et de Recherches
Internationales et Communautaires
Université Aix-Marseille III
Faculté de Droit et de Science Politique

Préface Aldo MANOS



ECONOMICA

49, rue Héricart, 75015 Paris

TABLE DES MATIERES

PREFACE

<i>Aldo MANOS</i>	5
-------------------------	---

CHAPITRE 1

LES DYNAMIQUES NATIONALES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE BASSIN MEDITERRANEEN

1.1. L'institutionnalisation de la politique de l'environnement <i>Jean-Yves CHEROT et André ROUX</i>	9
1.2. Quelques exemples nationaux	
1.2.1. Les institutions marocaines <i>Ali Mohamed MEKOUAR</i>	21
1.2.2. Les institutions grecques <i>Glykeria SIOUTIS</i>	37
1.2.3. Les institutions israéliennes <i>Joyce WHITMAN</i>	55
1.2.4. Les nouvelles institutions régionales en France : l'exemple de l'Agence régionale pour l'environnement de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur <i>Michel Baron</i>	65

CHAPITRE 2

VERS LA COOPERATION MULTILATERALE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

2.1. Le programme des mers régionales : le plan d'action pour la Méditerranée <i>Maguelonne DEJEANT-PONS</i>	83
--	----

- 2.2. La composante Plan Bleu du Plan d'Action pour la Méditerranée
Michel GRENON 111

CHAPITRE 3

L'EMERGENCE D'UN DROIT MEDITERRANEEN DE L'ENVIRONNEMENT

- 3.1. Le volet conventionnel
Maurice FLORY 121
- 3.2. Négociation internationale et élaboration des normes
 d'un droit de l'environnement
Claude IMPERIALI 129
- 3.3. Le projet du protocole relatif à la protection de la Méditerranée
 contre la pollution résultant de l'exploration du fond de la mer
 et son sous-sol
Budislav VUKAS 147
- 3.4. Un modèle méditerranéen de protection des mers régionales
Alexandre KISS 157

CONCLUSIONS

UN DROIT INTERNATIONAL NOUVEAU ?

1. La réponse du Doyen Claude-Albert COLLIARD 165
2. La réponse du Doyen Michel PRIEUR 179
- TABLE DES MATIERES 185

Au cours des quinze dernières années, il s'est produit en Méditerranée deux phénomènes parallèles et convergents. D'une part, la protection de l'environnement a été intégrée dans les programmes et la réalité politiques des pays méditerranéens avec une rapidité et une vigueur jusqu'alors inégalées dans le monde... D'autre part, la Méditerranée proprement dite manifestait des signes inquiétants de dégradation... Soucieux d'un héritage qui a consacré leur mer commune comme le "berceau de la civilisation", les pays riverains ont adopté, en 1975, un Plan d'action pour la sauvegarde, à l'initiative du Programme des Nations-Unies pour l'environnement.

En raison de la présence de cette mer, de son influence permanente et de son rôle primordial pour les économies nationales, les deux filières – protection de l'environnement dans chacun des pays et protection de la mer entreprise en commun – ont souvent convergé et se sont renforcées mutuellement, d'où l'essor considérable de la recherche et de l'oeuvre législative dans ce domaine.

Cet ouvrage, fruit de la collaboration d'universitaires et de hauts fonctionnaires internationaux de différentes nationalités, permet de saisir la multiplicité des aspects juridiques de cette évolution : d'une part, à travers diverses expériences nationales d'institutionnalisation de la politique de l'environnement (Maroc, Grèce, Israël, France) et, d'autre part, grâce à la présentation du Plan d'Action pour la Méditerranée (et notamment le "Plan Bleu"). Il s'efforce aussi de répondre à la question de savoir si le système conventionnel et les programmes d'action relatifs à la protection de la Méditerranée peuvent représenter un modèle pour les autres mers régionales et si, finalement, on n'assiste pas à l'émergence d'un droit international nouveau.